



# Structure Multilatérale Pour une réforme du RDIE

CNUDCI Groupe de Travail III, Webinar, 23 April 2020

*L'Union Européenne et ses États Membres*

# Une approche multilatérale: pourquoi?

Une réforme efficace du RDIE nécessite la mise en place d'organismes permanents pour statuer.

Cohérence et prévisibilité sont importantes pour les traités d'investissement, d'autant plus que les états sont typiquement partis à de multiples traités d'investissement.

Un instrument multilatéral est donc nécessaire pour couvrir multiples partis et traités.

- 1) Communication présentée par l'UE et ses États membres (<https://undocs.org/fr/A/CN.9/WG.III/WP.159/Add.1>)
- 2) EU + MS presentation – Vienna, January 2020  
[https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/january/tradoc\\_158600.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/january/tradoc_158600.pdf)

# Architecture ouverte

Ouvert à tous pays qui choisissent une mécanisme permanent – l’approbation de chacun est nécessaire.

S’appliquerait entre 2 pays lorsqu’ils acceptent d’utiliser l’instrument permanent et de l’appliquer au traité en question.

# Architecture ouverte

Cet instrument permanent pourrait être conçu avec un certain degré de flexibilité:

- Certains pays préféreraient utiliser un mécanisme permanent uniquement pour les règlements de litiges entre états (et non pour RDIE).
- Certains pays préféreraient l'utilisation unique de l'instance d'appel d'un mécanisme permanent à deux niveau.
- Certains pays préféreraient l'utilisation unique de la première instance et non l'instance d'appel d'un mécanisme permanent.

# Architecture ouverte

La structure pourrait inclure (par exemple):

- un centre d'assistance juridique
- Des mécanismes pour des interprétations contraignantes

La structure peut inclure certaines règles sur des questions spécifiques, telles que:

- Financement par des tiers
- Perte par ricochet

# Architecture ouverte

Nécessiterait une ratification et un consentement positif pour des traités spécifiques. Exemples de “consentement positif” :

- Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités
- Convention Multilatérale pour la mise en œuvre des Mesures Relatives aux Conventions Fiscales pour prévenir l'Erosion de la Base d'Imposition et de Transfert de Bénéfices

# Documents préparés par l'UE et ses États Membres

Nature interdépendante des préoccupations:

<https://undocs.org/fr/A/CN.9/WG.III/WP.145>

Mettre en place un mécanisme permanent de règlement des différends internationaux en matière d'investissements

<https://undocs.org/fr/A/CN.9/WG.III/WP.159/Add.1>

Commission Européenne, DG TRADE, Projet de Tribunal D'investissement Multilatéral:

<http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1608>

# Merci

**Contact:**

[Colin.BROWN@ec.europa.eu](mailto:Colin.BROWN@ec.europa.eu)

[Andre.VON-WALTER@ec.europa.eu](mailto:Andre.VON-WALTER@ec.europa.eu)

[Blanca.SALAS-FERRER@ec.europa.eu](mailto:Blanca.SALAS-FERRER@ec.europa.eu)

[Maria-Luisa.ANDRISANI@ec.europa.eu](mailto:Maria-Luisa.ANDRISANI@ec.europa.eu)